

CONDITIONS GÉNÉRALES DU TRIATHLON DE LAUSANNE

Chaque concurrent est soumis aux présentes conditions générales. Par son inscription au Triathlon de Lausanne, l'athlète confirme avoir lu et accepté les conditions suivantes :

1. Bonnets de bain

Chaque participant reçoit lors de la remise des dossards un bonnet de bain de la couleur de sa catégorie. Chaque athlète est tenu de porter ce bonnet lors de la partie natation. Ces bonnets de bain sont offerts par les organisateurs et peuvent être gardés par les participants après la course.

2. Chronométrage

Chaque participant doit impérativement porter sa puce électronique à la cheville du départ à l'arrivée. Si tel n'est pas le cas, le concurrent ne sera pas classé. L'organisateur se réserve le droit d'empêcher un participant sans puce électronique de prendre le départ. Cette puce doit être rendue après le passage de la ligne d'arrivée. En cas de perte ou de non-retour, elle sera facturée CHF 50.00 + TVA au participant.

3. Combinaison de natation

Le port de la combinaison de natation est autorisé pour les catégories populaires individuelles, relais et équipe/entreprises.

4. Condition physique

En s'inscrivant, les participants confirment qu'ils se sont bien préparés pour prendre le départ et qu'ils se trouvent en bonne condition physique au moment du départ.

5. Contrôles antidopage

Les contrôles antidopage sont possibles en tout temps et les participants doivent s'y soumettre indépendamment du fait qu'ils soient ou non en possession d'une licence de Swiss Triathlon. Les participants approuvent le déroulement des contrôles conformément aux prescriptions de Swiss Olympic (www.antidoping.ch). Celui qui enfreint les prescriptions est au minimum disqualifié de la course. D'autres sanctions restent possibles. Les directives respectives peuvent être consultées sur Internet sous www.antidoping.ch. Vous pouvez également y télécharger les listes de substances et méthodes interdites ainsi que les médicaments autorisés.

6. Course

Le triathlon étant un sport individuel, aucune aide extérieure - de quelque forme qu'elle soit - ne sera admise. Est également disqualifié le concurrent qui, par son comportement, met sa sécurité ou celle d'autrui en péril.

7. Dossards

Chaque participant doit porter un dossard pour la partie vélo et course à pied correspondant à la catégorie choisie (un dossard par catégorie, y compris les catégories relais) en plus de la puce électronique. Le dossard doit être impérativement porté de manière à que son numéro soit bien lisible, ainsi que la publicité des partenaires officiels. La partie natation ne nécessite pas de dossard.

8. Drafting

Le drafting, soit une zone de draft de 10m entre les cyclistes, n'est pas autorisé pour les compétitions populaires 2019 du Triathlon de Lausanne, soit les catégories populaires individuelles, relais et équipe/entreprises.

9. Equipement illégal

Les athlètes ne porteront en aucun cas tout système de type écouteurs ou casques audio, téléphones portables ou tout autre appareil électronique de communication insérés dans ou recouvrant les oreilles susceptible de limiter l'attention et de diminuer l'écoute, sous peine de disqualification. De plus, les récipients en verre ne sont pas autorisés.

10. Inscriptions

Les catégories du Triathlon de Lausanne sont ouvertes aux adultes de 14 ans et plus pour l'épreuve populaire relais et de 16 ans et plus pour les épreuves populaires individuelles et équipe/entreprises pour l'édition 2019. Les inscriptions sont personnelles, fermes et définitives. Les inscriptions ne sont pas possibles sur place. Aucune finance d'inscription ne sera remboursée par l'organisateur si la course ne peut pas être organisée, ou seulement partiellement. Toute personne, enfants compris, ne courant pas dans sa catégorie, ne sera pas classée.

11. Licence

Aucune licence n'est requise pour les compétitions populaires 2019 du Triathlon de Lausanne, soit les catégories populaires individuelles, relais et relais/entreprises.

12. Protection des données

Toutes les informations concernant la protection des données se trouvent dans la Politique générale et déclaration sur la protection des données (en français uniquement) disponible sur le site internet du Triathlon de Lausanne. Consultez également les mentions légales du site internet du Triathlon de Lausanne ainsi que celles de Datasport sur le site de Datasport.

13. Publicité

Il est interdit de faire de la publicité ou de la propagande lors de la manifestation sans l'autorisation écrite des organisateurs du Triathlon de Lausanne.

14. Recommandation médicale

Si au cours des jours précédant la course vous vous sentez malade ou fiévreux, vous devriez renoncer à participer. Veillez à boire suffisamment avant, pendant et après la course. Si vous vous sentez mal pendant la course (essoufflement prononcé, vertiges, épuisement, fortes douleurs, etc.), vous devriez interrompre ou abandonner la course. Il est recommandé en particulier aux hommes de plus de 35 ans et aux femmes de plus de 40 ans, ainsi qu'aux participants/es ayant des antécédents cardiaques, cardio-vasculaires ou pulmonaires ou autres groupes à risque, de se soumettre régulièrement à un examen médical.

15. Responsabilité, assurance accident et vol

Les participants doivent posséder leur propre assurance responsabilité civile, accident et maladie offrant la couverture nécessaire à leur participation au Triathlon de Lausanne. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, chute, perte, vol, etc. Le port du casque est obligatoire.